



En Guyane, six entreprises sur dix ont innové entre 2010 et 2012

Entre 2010 et 2012, six entreprises guyanaises sur dix ont innové. C'est davantage que la moyenne nationale d'une entreprise sur deux. Dans la lignée des entreprises de la filière spatiale, l'ensemble des entreprises de la région bénéficie d'une capacité d'innovation importante. Ceci, malgré une répartition par taille et secteur des entreprises peu favorable. Comme au niveau national, l'innovation organisationnelle est le type d'innovation le plus répandu au sein des entreprises régionales. Le faible niveau des activités de recherche et développement et des ressources humaines spécialisées pèse sur les innovations technologiques moins courantes. Les emplois d'ingénieurs et de cadres techniques sont moins répandus qu'en métropole mais particulièrement bénéfiques pour l'innovation guyanaise. Les innovations technologiques sont davantage soutenues par les aides européennes et locales. Enfin la coopération est aussi présente qu'en métropole. Un tiers des entreprises guyanaises coopèrent pour mener à bien leurs innovations technologiques, surtout avec des partenaires de marché et d'autres régions de France.

Emmanuel Thioux, Insee

Dans l'économie contemporaine, l'innovation est devenue la clé de la prospérité des entreprises et des territoires. Elle joue un rôle important pour la productivité et la croissance économique. L'innovation peut revêtir différents aspects. Une entreprise peut introduire un nouveau produit sur le marché ou un nouveau procédé de fabrication, améliorer de façon significative son organisation ou sa stratégie de marketing (*définitions*).

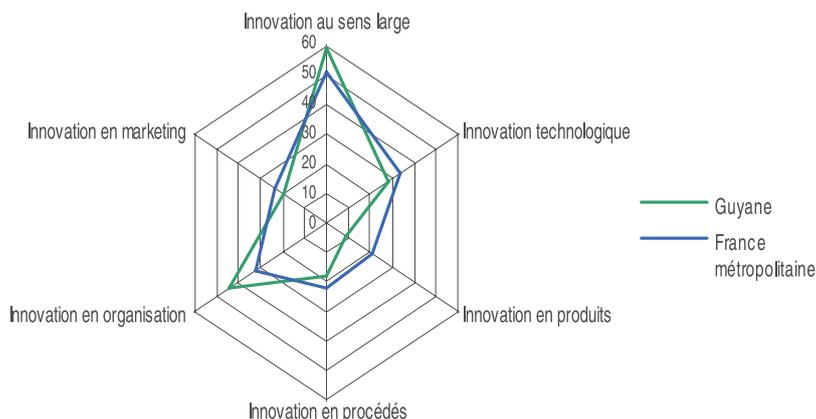
Des entreprises plus innovantes qu'en métropole

Entre 2010 et 2012, 59 % des entreprises guyanaises (*source*) déclarent avoir innové, c'est plus qu'en France métropolitaine (51 %). Comparativement aux autres régions françaises, la Guyane est en tête pour l'innovation au sens large, proche de la région Rhône-Alpes (58 %), de l'Auvergne (56 %) et loin de-

vant la Corse (40 %). Comme au niveau national, l'innovation organisationnelle est le type d'innovation le plus répandu au sein des entreprises régionales (*figure 1*). Comme en métropole le sec-

teur des services intellectuels est le plus novateur. Le taux d'innovation est également élevé dans le commerce et dans l'industrie manufacturière.

1 Plus d'innovation en organisation, moins d'innovation technologique
Part des entreprises innovantes selon le type d'innovation (en %)



Note de lecture : entre 2010 et 2012, 44 % des entreprises guyanaises ont innové en organisation contre 32 % des entreprises métropolitaines.
Source : Insee, enquête innovation CIS 2012.

En revanche, l'innovation est plus faible dans l'industrie extractive et les transports. En général, les petites entreprises innovent moins que les grandes car elles ont souvent peu de personnel qualifié et moins de moyens financiers. Ainsi en métropole, le taux d'innovation progresse avec la taille de l'entreprise. Il est de 44 % pour celles employant de 10 à moins de 20 salariés, de 52 % pour celles dont l'effectif varie de 20 à 49 salariés et de 66 % pour celles employant de 50 à 249 salariés. En Guyane, le comportement d'innovation est différent. Les petites entreprises (de 10 à moins de 20 salariés) innovent plus qu'en métropole. Pour ces entreprises, le taux d'innovation est de 60 %. Il est de 53 % pour celles employant de 20 à 49 salariés. La filière spatiale est bénéfique pour la région. Les entreprises liées au spatial innovent surtout en organisation et 69 % de celles qui innovent en produit le font également en procédé.

La stratégie régionale d'innovation en Guyane (2014-2020)

La stratégie régionale d'innovation en Guyane se caractérise par trois objectifs majeurs : améliorer l'aide publique et le conseil aux entreprises, développer l'excellence afin de rendre le territoire attractif et compétitif à l'échelle internationale, et développer une gouvernance territoriale efficace et pérenne.

Pour atteindre ces objectifs, cinq axes stratégiques ont été définis : mettre en place un plan offensif de rattrapage des compétences, tenant compte du contexte spécifique de la Guyane (Formation – Réseaux de compétences – Experts), renforcer l'efficacité des organismes publics en charge du soutien aux entreprises, développer l'excellence territoriale par la valorisation économique des bio-ressources, faire des télé technologies un atout emblématique d'attractivité du territoire (Spatial –SEAS) et enfin garantir une gouvernance territoriale forte.

Source : Conseil Régional de Guyane.

Davantage d'aides européennes et locales

Les pouvoirs publics encouragent l'innovation technologique par des aides financières, que ce soit au niveau régional, national ou européen, les entreprises pouvant cumuler plusieurs types d'aides, y compris pour une même innovation. Ces aides peuvent revêtir différentes formes : subventions, prêts, avances remboursables, garanties de prêts ou encore crédits d'impôts. Elles peuvent être accordées par les collectivités territoriales, des organismes nationaux ou l'Union Européenne. Entre 2010 et 2012, 42 % des entreprises guyanaises innovantes en technologie ont reçu un soutien financier public pour leurs innovations, c'est un peu moins qu'en métropole (46 %). (figure 2) Les entreprises de petite taille bénéficient moins fréquemment d'aides que les plus grandes unités. Lorsque les entreprises n'ont pas reçu d'aide c'est le plus souvent

par méconnaissance ou parce que les démarches à effectuer pour en bénéficier sont trop lourdes.

Les soutiens financiers publics des entreprises guyanaises innovantes en technologie proviennent le plus fréquemment de l'Union Européenne (27 % contre 6 % en métropole). En Guyane, les aides perçues par les entreprises (hors Crédit d'impôt recherche et exonérations fiscales) représentent une partie plus importante des dépenses pour l'innovation technologique qu'en métropole (10 % contre 5 % en métropole). Les DOM bénéficient d'instruments spécifiques pour stimuler leurs économies. Ils sont éligibles aux fonds structurels qui sont des instruments financiers au service du développement des régions. Forts de leur statut de RUP, ils deviennent également allocataires de ressources supplémentaires par l'attribution d'enveloppes dédiées. Une dotation de compensation des handicaps et des contraintes spécifiques aux régions ultrapériphériques (RUP) est en effet incluse dans le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Du coup, les subventions européennes y sont nettement plus élevées que dans les régions métropolitaines ce qui peut expliquer un recours plus

important à ce type d'aide en Guyane.

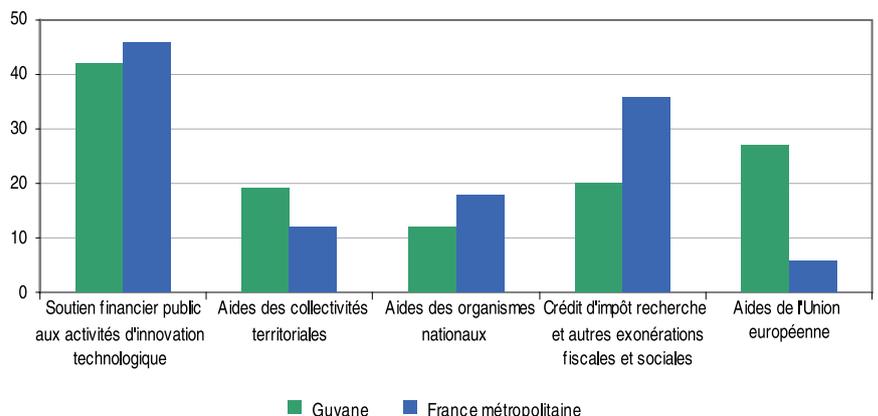
Les aides des collectivités territoriales sont un peu plus fréquentes qu'en métropole. En revanche, les entreprises guyanaises perçoivent moins souvent les aides des organismes nationaux et le crédit d'impôt recherche.

Les entreprises coopèrent pour mieux innover

Dans un contexte où l'activité spatiale crée un environnement propice à la coopération entre les entreprises guyanaises, une entreprise innovante sur trois indique avoir coopéré avec d'autres pour ses activités d'innovation technologiques (figure 3). Dans ce cas, la proximité géographique du partenaire est souvent privilégiée : deux tiers des entreprises déclarent au moins un partenaire régional et la majorité (86 %) un partenaire situé en France. En revanche, elles ne sont que 8 % à coopérer avec un partenaire international. Les entreprises collaborent généralement avec des partenaires de marché. L'activité du spatial, véritable moteur économique de la région pourrait être une explication.

2 Un recours moins fréquent aux aides qu'en métropole

Part des entreprises innovantes en technologie selon le type d'aides (en %)



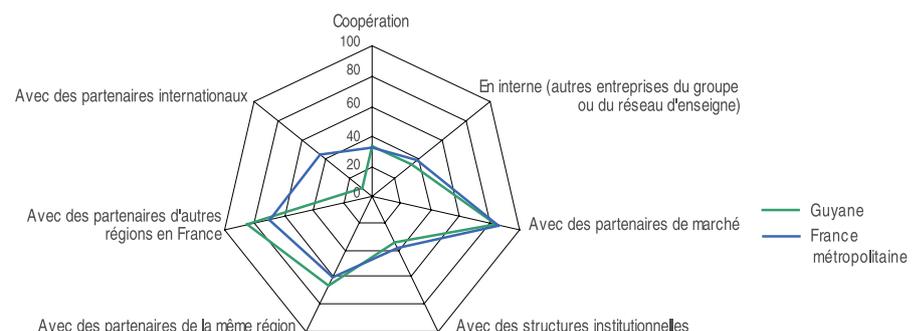
Note de lecture : Entre 2010 et 2012, 42 % des entreprises guyanaises innovantes en technologie ont bénéficié d'un soutien financier public. En métropole 46 % en ont bénéficié.

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie.

Source : Insee, enquête innovation CIS 2012.

3 Un tiers des entreprises coopèrent surtout avec des partenaires de marché et d'autres régions de France

Part des entreprises innovantes en technologie selon le type de coopération (en %)



Note de lecture : entre 2010 et 2012, 33 % des entreprises guyanaises innovantes en technologie ont coopéré pour innover. Pour 33 % de ces entreprises, il s'agit de coopération interne (38 % en métropole).

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie.

Source : Insee, enquête innovation CIS 2012.

Forme particulière de «coopération», la sous-traitance favorise aussi l'innovation; 61 % des PME ayant eu des activités en tant que preneur d'ordre ont innové. Pour elles, les innovations en produits sont ainsi un peu plus fréquentes (11 %) et, surtout, des innovations en organisation (52 %) semblent nécessaires pour répondre à ces demandes. Mais ces innovations apparaissent plus liées à une stratégie de l'entreprise qu'à une adaptation immédiate aux exigences du donneur d'ordre. En effet, seule une faible part (25 %) déclare avoir innové spécialement pour fournir cette prestation, l'innovation étant exigée dans le contrat pour seulement 11 % de ces entreprises sous-traitantes.

Des ingénieurs et cadres techniques au service de l'innovation

La part des dépenses consacrée à la recherche et développement est plus modeste en Guyane (28 %) qu'en métropole (63 %). Ces activités nécessitent des ressources humaines spécialisées. En Guyane, les emplois d'ingénieurs et de cadres techniques sont moins fréquents qu'en métropole mais particulièrement bénéfiques pour l'innovation guyanaise. C'est la première variable discriminante en matière d'innovation. (figure 4). Lorsque ce type d'emploi représente au moins 7 % de l'effectif salarié de l'entreprise, le taux d'innovation atteint alors 75 % (pour 63 % en métropole). Ce taux élevé pourrait s'expliquer en partie par le rôle moteur de la filière spatiale en matière d'innovation et de transferts de technologie. Le Centre Spatial Guyanais compte notamment un tiers d'ingénieurs et de cadres parmi ses effectifs.

En revanche, les fonds pour l'innovation technologique (5 % du chiffre d'affaires) ne sont pas utilisés de la même façon en Guyane qu'en métropole. Les deux tiers servent à l'achat de biens d'équipement (machines, bâtiments, logiciels) (figure 5) alors que les métropolitains y consacrent seulement le tiers de leurs dépenses. Les autres types de dépenses pour l'innovation technologique, comme l'acquisition de connaissances déjà existantes auprès d'autres entreprises ou le design, sont faibles. Entre 2010 et 2012, parmi les entreprises ayant une activité d'innovation de produit ou de procédé il n'y a pas eu de dépôt de brevet, 6 % ont déposés une marque et 3 % des modèles ou des dessins.

Un taux d'innovation élevé malgré une structure productive peu favorable

Lorsque la part des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques est faible, c'est le secteur d'activité qui joue un rôle important en matière d'innovation. Malgré la structure

par taille et par secteur peu favorable (effet structurel pénalisant la Guyane de 6 points), les entreprises régionales innoveraient globalement plus qu'au niveau national. Ceci s'explique par les comportements propres des entreprises régionales en matière d'innovation (effet spécifique à la région favorable de 15 points) (*Méthodologie*).

Ainsi, pour chaque grand secteur, l'effet de la structure du système productif pénalise l'innovation. Au contraire, l'effet géographique est bénéfique pour l'innovation, particulièrement dans la chimie, la pharmacie, les produits informatiques et électroniques, la métallurgie, les produits métalliques et les IAA. Certaines de ses activités sont impactées par celles du spatial et disposent donc d'un avantage dans le domaine de l'innovation. En effet, autour de ces grands acteurs du spatial, il existe un nombre important de petites et moyennes entreprises, qui ont à la fois cette capacité à innover en organisation et à maîtriser des savoir-faire pointus et souvent uniques, indispensables

à la mise au point et la production des technologies adaptées au milieu spatial. Les entreprises guyanaises bénéficient également de subventions européennes plus élevées que dans les régions métropolitaines. ■

Des particularités locales qui appellent l'innovation

En marge du domaine spatial, il existe d'autres secteurs d'activité en Guyane, dont les particularités régionales sont un atout de développement technologique et d'innovation. Les enjeux sont ici :

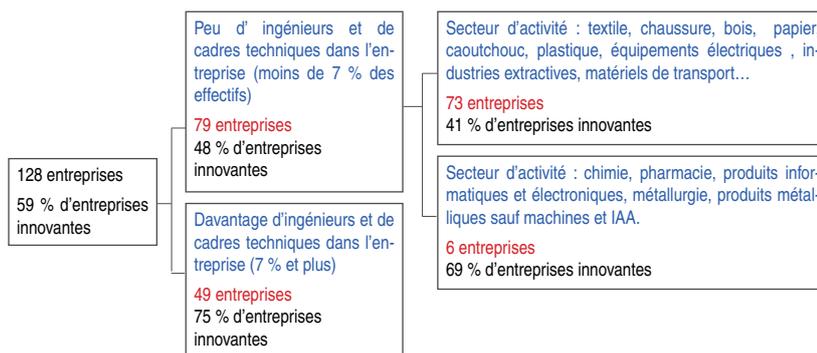
- La réponse à des contraintes de géographie humaine : à côté des grosses communes du littoral que sont Cayenne, Kourou ou Saint-Laurent, il existe, sur le littoral ou en forêt, des communes qui attendent en toute légitimité l'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux moyens de communication,
- la mise en valeur du patrimoine biologique de la région. La démarche d'accompagnement scientifique dans ce domaine et le transfert technologique trouvent ici toute leur dimension.

Malgré le nombre important de possibilités, la Guyane souffre d'un retard de développement structurel de la région et de l'absence d'un véritable tissu universitaire.

Source : DRRT Guyane

4 La part des ingénieurs et cadres techniques et certains secteurs d'activité facilitent la démarche d'innovation

Typologie simplifiée de l'innovation en Guyane



Note de lecture : en Guyane, 59 % des petites ou moyennes entreprises (PME) innoveraient. La part des ingénieurs et des cadres techniques dans l'entreprise est la première variable discriminante en matière d'innovation. 75 % des entreprises ayant une part d'ingénieurs et de cadres techniques moyenne ou élevée (supérieure à 7 % des salariés) innoveraient contre 48 % de celles employant moins de 7 %.

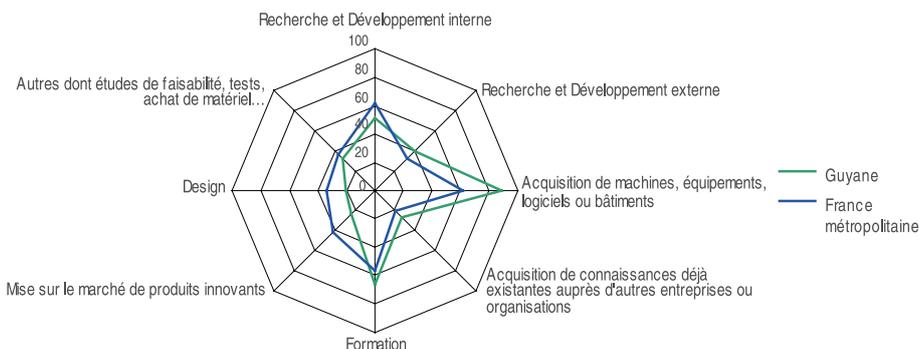
Quand la part des ingénieurs et cadres techniques est faible, c'est le secteur d'activité qui joue un rôle important. Les secteurs les plus innovants sont ceux de la chimie, pharmacie, produits informatiques et électroniques, métallurgie, produits métalliques sauf machines et IAA avec en moyenne 69 % d'entreprises innovantes dans l'ensemble de ces secteurs.

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés.

Source : Insee, enquête innovation CIS 2012.

5 Les entreprises guyanaises innoveraient surtout grâce à l'acquisition de machines perfectionnées, d'équipements, de logiciels ou de bâtiments

Part des entreprises innovantes en technologie selon leur engagement dans les différentes activités d'innovation (en %)



Note de lecture : entre 2010 et 2012, 51 % des entreprises guyanaises innovantes en technologie ont engagé des activités de R&D interne. En métropole, elles sont 61 %.

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes en technologie.

Source : Insee, enquête innovation CIS 2012.

Sources

L'enquête communautaire sur l'innovation (Community innovation survey) est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Elle permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopération, moyens, freins, etc.). Cette enquête est réalisée tous les deux ans pour les entreprises de plus de 10 salariés. En 2012, elle a fait l'objet d'une extension en Guyane pour la première fois ainsi que dans huit autres régions. Elle porte sur l'activité des entreprises de 2010 à 2012.

En Guyane, toutes les entreprises de 10 à 250 salariés mono ou quasi-monorégionales (c'est à dire dont au moins 80 % de l'effectif salarié travaille dans la région), sont interrogées si elles exercent une activité dans les secteurs suivants : l'industrie, la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution, le commerce de gros (à l'exception des automobiles et des motocycles), le transport et l'entreposage, les activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché. Les comparaisons avec la France métropolitaine et les autres régions sont à champ comparable. Les secteurs d'activités sont les mêmes pour la Guyane et la France.

Méthodes

Analyse structurelle-résiduelle

L'idée est de considérer que le taux d'entreprises innovantes des régions est en partie imputable au caractère plus ou moins innovant global des secteurs et des catégories d'entreprises : le taux d'entreprises innovantes d'une région est d'autant plus élevé que cette région est spécialisée dans des secteurs globalement innovants et que les emplois sont concentrés dans des entreprises de grande taille, qui innovent globalement plus souvent que les entreprises plus petites. Mais la structure du tissu productif n'explique pas totalement la disparité des taux régionaux d'entreprises innovantes. On peut par exemple observer dans une région un taux d'entreprises innovantes élevé dans un secteur globalement peu innovant. Le comportement d'innovation des entreprises d'une région s'explique donc à la fois par une dimension structurelle globale et par un comportement d'innovation spécifique des entreprises de la région. L'analyse structurelle-résiduelle permet de décomposer le taux d'entreprises innovantes des régions en une composante structurelle et une composante résiduelle.

La composante structurelle ou taux attendu pour la région correspond au taux d'entreprises innovantes que l'on obtiendrait dans la région si chaque croisement secteur*taille enregistrait le même taux qu'au niveau national (les taux nationaux secteur*taille sont appliqués à la structure de la région). Il peut être interprété comme le potentiel d'innovation d'une région étant donné sa structure par secteur d'activité et taille d'entreprise.

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il s'agit d'un taux d'entreprises innovantes corrigé des effets de structure. Cette composante rend compte du comportement d'innovation spécifique des entreprises de la région, elle est parfois appelée effet géographique. Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

Définitions

L'innovation au sens large regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique. Elle peut être nouvelle pour l'entreprise mais pas forcément pour le marché.

L'innovation technologique comprend l'innovation en produits ou en procédés de production.

L'innovation en produit, correspond à l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré. (exemples : textile respirant, caméras sur un téléphone, service accessible par internet, nouvelle forme de garantie, etc.).

L'innovation en procédé, correspond à l'introduction dans l'entreprise de procédé, de production, de méthode concernant la fourniture de service, ou la livraison de produits, d'activité, de supports, nouveaux ou significativement modifiés. (exemples : automatisation d'équipements, développement assisté par ordinateur, introduction de codes barres pour le suivi des produits, etc.).

L'innovation non technologique peut être en marketing ou en organisation :

– **L'innovation en marketing** concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de ventes. (exemples : nouvel emballage, marketing par les réseaux sociaux, stratégie de tarification.)

– **L'innovation en organisation** regroupe les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe...). (exemples : Réorganisation des services, norme de qualité, système de télétravail, nouveau système de formation, recours à des alliances.)

Insee Guadeloupe

41, rue Bébien
97158 Pointe-à-Pitre Cédex

Directeur de la publication :

Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef :

Béatrice CELESTE

Mise en page :

Typhenn LADIRE

ISSN : 2416-8122

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Bernard X., « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres », Insee Première n°1521, octobre 2014;
- Thioux E., « L'innovation aux Antilles : Une entreprise sur deux innove malgré les handicaps », AntianÉchos n° 22, décembre 2012;
- Lévêq A., « Innovation péi : des handicaps partiellement surmontés », Insee Partenaires n° 20, octobre 2012;
- Bouvier A., « Innover pour mieux résister à la crise ou se développer à l'export », Insee Première n°1420, octobre 2012;
- Prager J.-C., « Méthode de diagnostic du système d'innovation dans les régions françaises », ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Direction générale des entreprises, 2008;
- Jean-Claude Courbain J.C., Laureen Kali K, Molia S, « la création d'entreprises en Guyane : forte dynamique et salariat en progression », Insee dossier Guyane, juillet 2009.

